

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date : 11/03/2021	Objet : Restrictions de circulation suite à la chute de blocs rocheux sur la RD703E1 à Mouzens

Chute de blocs rocheux : des restrictions de circulation mises en place sur la RD703E1 à Mouzens

Des blocs rocheux se sont récemment détachés de la falaise de Mouzens qui surplombe la route départementale 703^E1 et ont chuté sur la voie.

Au regard du risque avéré d'évolution de la situation, les services du Conseil départemental de la Dordogne ont mis en place des mesures de protection, afin de sécuriser cet itinéraire.

La circulation est réduite au droit du lieu de la chute et réglementée par un alternat par panneaux avec sens de circulation prioritaire et la vitesse est limitée à 50 km/h.

Le Département de la Dordogne reste vigilant à la sécurité des usagers et à leurs conditions de circulation. Il a ainsi informé les services de l'Etat de la situation et s'est rapproché des propriétaires de la falaise pour que ces derniers envisagent des travaux de sécurisation, de manière à rétablir ensuite le trafic dans des conditions normales.

Le Conseil départemental de la Dordogne invite les automobilistes à rester prudents et à respecter les mesures de réglementation mises en œuvre.